

Assemblée Générale de la FSPPMA

24 mars 2024



- 1 **Le mot du Président.**
- 2 **Rapport moral et approbation.**
- 3 **Rapport financier : *présentation des comptes et bilan de l'exercice 2023.***
- 4 **Rapport Commissaire aux Comptes, approbation et affectation résultat.**
- 5 **Vote cotisations statutaires AAPPMA 2025.**
- 6 **Rapport externe.**



J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette nouvelle assemblée générale de la Fédération de Savoie de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques.

Comme l'année précédente, 2023 a connu une nouvelle période de sécheresse, cependant plus tardive et de plus faible intensité. A noter également des épisodes successifs de fortes crues en début d'hivers, qui ne sont vraisemblablement pas sans incidence sur les populations piscicoles. Les effets du changement climatique n'épargnent personne, même si les rivières savoyardes et leurs peuplements font encore preuve d'une certaine résilience.

La saison 2023, c'est aussi 4 grandes satisfactions :

1. L'augmentation du nombre total de vente de plus de 1%, soit plus de 25 000 cartes. C'est un signe fort de la fidélité de nos adhérents.
2. La délivrance de 11 000 cartes saisonnières qui témoignent de l'attractivité de nos territoires et qui renforcent l'image de la Savoie comme destination pêche. La qualité de nos paysages, la diversité de nos cours d'eau et lacs, sont des atouts que nous devons continuer à valoriser et développer.
3. L'augmentation de plus de 50% de l'activité fédérale, signe de notre engagement en faveur de la connaissance, la protection et la restauration de nos milieux aquatiques, ainsi que les efforts au profit du développement et de la promotion du loisir pêche.
4. La solidité de nos partenariats qui nous permettent de mieux répondre aux missions qui nous ont été reconnues par la loi sur l'eau de 2006.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers notre réseau, qui s'est mobilisé une fois de plus aux côtés de la Fédération, ainsi qu'à nos collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement. Un grand merci également à l'ensemble de nos partenaires pour leur accompagnement technique et financier, ainsi que pour leur fidélité depuis de très longues années.

Bonne saison 2024



Le Conseil d'Administration Fédéral s'est réuni à **4 reprises** avec un taux de présence très satisfaisant de l'ensemble des Administrateurs. À ces réunions, il convient d'ajouter notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mars 2023.

La Fédération consolide sa présence aux différentes instances et commissions, notamment :

- La Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages – **CDNPS**,
- Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – **CODERST**,
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie – **CEN SAVOIE**,
- Le Parc National de la Vanoise - **PNV**,
- La Commission Technique Départementale de la Pêche,
- Les Comités de Pilotage des procédures contractuelles en cours (Contrat de bassin & Contrat Vert et Bleu).
- Le comité sécheresse.

Dans le cadre de nos partenariats, la Fédération participe également aux rencontres notamment avec **l'Agence de l'Eau, le Département, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF, la CNR, ENEDIS et RTE**, entre autres.

Enfin, il faut souligner la participation du Président Fédéral et du Trésorier National, aux instances nationales (Conseil d'Administration de la FNPF) et de Bassin (Comité de Bassin Rhône Méditerranée et Union des Fédérations Départementales du Bassin Rhône Méditerranée Corse et Association Régionales des Fédérations de la Région Auvergne Rhône Alpes), ainsi qu'aux différentes commissions qui s'y rattachent.



1. Reunions du CA.

Comme d'habitude, ces réunions ont connu un ordre du jour fourni et le travail de votre Conseil d'Administration a principalement porté sur :

- La définition des priorités et la programmation de l'activité Fédérale.
- La mise en place et le suivi des conventions FNPF, Agence de l'Eau, Département, Région, EDF, CNR, RTE, ENEDIS et Crédit Mutuel pour 2023.
- L'étude et la validation des propositions des différentes Commissions (Barouchat et Police Eau & Pêche).
- L'examen des dossiers d'études et de travaux programmés par les AAPPMA et les dispositifs de financements associés.
- Les règles à appliquer pour ce qui concerne la gestion halieutique et les plans de repeuplement sous compétence de la fédération.
- Le suivi financier de la Fédération et la gestion des ressources humaines.

Les comptes rendus techniques des actions en faveur du développement du loisir pêche et de la gestion des milieux aquatiques, vous seront présentés dans le détail lors de cette assemblée générale.

2. Commissions fédérales et référents territoriaux.

Il convient d'ajouter également au travail de vos administrateurs, les **réunions des commissions**, ainsi que les **rencontres territoriales**, qui se sont tenues à l'initiative de leurs présidents respectifs.

A ce titre, il me paraît important de rappeler le lien fondamental qui unit AAPPMA et Fédération. Le SDDL adoptée en 2020 identifie clairement le besoin de renforcement de notre réseau associatif, qui passe entre autres par l'amélioration des échanges au-delà des canaux habituels d'information.

Chaque AAPPMA dispose ainsi d'administrateurs fédéraux référents, ces derniers sont aussi vos interlocuteurs privilégiés et doivent être sollicités sur tous sujets qu'ils vous sembleraient utiles d'aborder. Il appartient donc à chaque territoire, AAPPMA et administrateurs de développer leur coopération, ainsi que la méthodologie associée.



Comme vous pouvez le voir, les activités de la Fédération sont toujours aussi intenses et nécessitent toujours autant de savoir-faire, d'implication et de disponibilité.

Enfin la Fédération départementale poursuit toujours son rôle d'accueil auprès des jeunes générations par l'encadrement de nombreux stagiaires et la formation de deux alternants sous contrat d'apprentissage :

- Julie QUILLARD : Pour la poursuite de l'étude des réservoirs biologique en Combe de Savoie, la mise en place de l'observatoire piscicole et la reprise de l'APN Fédéral.
- Jules FENESTRAZ : En charge de la section opérationnelle de l'observatoire thermique , de la mise en œuvre des Pêches de Sauvetage et Transfert (PST) et d'une opération de diversifications des habitats.

Merci aux salariés des pôles technique, développement et Barouchat pour leur implication et leur constance dans la conduite rigoureuse de leurs missions respectives.

Merci à l'ensemble des bénévoles, présidents et représentants des AAPPMA savoyardes pour leur participation active au fonctionnement de la Fédération.

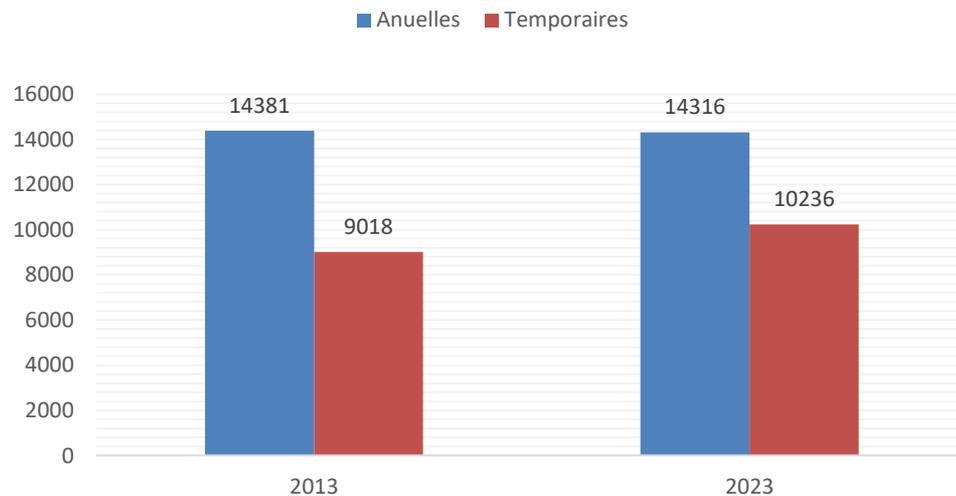
Merci enfin à l'ensemble des élus du Conseil d'Administration qui se sont mobilisés tout au long de cette année pour faire entendre nos remarques et nos propositions dans les instances auxquelles ils participent.

Délivrance des cartes de pêche 2023

Produits	2023	2022	Evolution
CPMA Majeure	7 365	7 514	-2,0%
Carte Personne Majeure	8 171	8 354	-2,2%
Carte Découverte Femme	733	763	-3,9%
CPMA Mineure	1 922	1 734	+10,8%
Carte Personne Mineure	2 201	1 969	+11,8%
Carte Découverte -12 ans	3 211	3 066	+4,7%
CPMA Hebdomadaire	1 515	1 316	+15,1%
Carte Hebdomadaire	2 766	2 546	+8,6%
CPMA Journalière	6 172	6 194	-0,4%
Carte journalière	7 470	7 455	+0,2%

2013/ 2023 : Des résultats satisfaisants sur la décade

Évolution 2013/2023



- **Stabilité** des effectifs annuels.
- Progression constante de 13,5 % des cartes temporaires → indicateur de **l'attractivité halieutique de la Savoie**



RAPPORT MORAL

Délivrance des cartes de pêche Pôle pêche de Barouchat

Saison	2022/2023
"Estivale"2023	-1,42%
"Réservoir" 2023/2024 *	7,00%

* 3 mars 2024

- **Légère diminution saison « estivale ».**
 - Fermetures exceptionnelles → 653 H. de vacances.

Externe	Siege	Barouchat	Total H.
193	284	176	653
30%	43%	27%	100%

- **Progression de la saison « réservoir ».**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2013/2023
10559	11353	10478	10033	9870	9055	8558	7504	7723	7763	7653	?	-27,52%
1433	1588	1403	1231	1155	1411	1460	1494	1492	1291	1714	1834	19,61%
11992	12941	11881	11264	11025	10466	10018	8998	9215	9054	9367	?	-21,89%



Soutien des retenues EDF d'Altitude (10).

		2021	2022	2023
TRF	0+ (Kg)	35	71	54
TAC	0+ (Kg)	1600	1783	1600
	Portion (Kg)	6410	5960	5660
OBL	0+ (Nb)	6000	6000	12000
CRI	0+ (Nb)	0	1000	0

Repeuplement	63 712,00 €	63 465,00 €	63 357,00 €	97%
Hélicoptage	2 190,00 €	2 250,00 €	2 138,00 €	3%
Total charges	65 902,00 €	65 715,00 €	65 495,00 €	100%

Aides & participation	3 974,00 €	4 555,00 €	4 417,00 €	7%
AAPPMA	6 193,00 €	6 039,00 €	6 108,00 €	9%
FSPPMA	55 735,00 €	55 121,00 €	54 970,00 €	84%

Soutien du parcours de l'Arc à Termignon (TAC & OBR).

	2021	2022	2023
TAC (Kg)	140	140	140
OBR (Nb)	400	400	600

SPP Termignon	471,00 €	483,00 €	594,00 €	30%
FSPPMA	1 097,00 €	1 127,00 €	1 386,00 €	70%
Total	1 568,00 €	1 610,00 €	1 980,00 €	100%



Labellisation de deux nouveaux parcours « Famille » (AAPPMA Beaufort & Chambéry).

- **Plan d'eau de Marcôt à Beaufort-sur-Doron :**
 - Création de 3 pontons dont 1 PMR et pose de la signalétique officielle.
 - Coût : 24 221 € (Financement : Région 69.4%, FNPF 15.6%, Commune 8.3%, FSPMA 4.3%, AAPPMA 2.4%).

- **Plan d'eau de de Challes-Les-Eaux :**
 - Création de 2 pontons PMR et pose d'un abris pêcheur (travaux 2022) et pose signalétique officielle (2023).
 - Coût : 19 968 € (Financement : Commune 12.9%, FNPF 52%, FSPMA 16.6%, AAPPMA 18%, CISALB 0.5%).



Labellisation d'un nouveau parcours passion (AAPPMA Yenne).

- **Parcours pêche « Passion » sur le Rhône à Lucey :**
 - Pose de la signalétique officielle et repeuplement.
 - Coût : 7 822 € (Financement : Département 38.3%, CNR 25.6%, FNPF 20.9%, FSPPM 9.7%, AAPPMA 5.5%).

Développement d'une offre de pêche en barque & kayak sur la retenue du Mont-Cenis (AAPPMA Modane).

- Achat d'une barque alu avec moteur électrique avec batteries et 4 kayaks + armement.
 - Convention de mise à disposition de la base nautique.
 - Coût : 22 528 € (Financement : Région 29.4%, EDF 17.8%, FSPPM 52.8%).
- ➔ Demande modeste : Horaires de location à revoir. Mise à disposition sur St Guérin ?



Organisation d'une journée d'information et d'échanges le 9 juin 2023 au plan d'eau de Barouchat.

- 4 pôles :
 - Gestion milieux aquatiques.
 - Réglementation.
 - Développement loisir pêche.
 - Administratif & cartes de pêche.
 - Politique & élus.
- ➔ 58 participants avec 16 AAPPMA représentées



1ère participation à la Foire de Savoie du 8 au 18 septembre 2023.

- Mobilisation d'un salarié par jour sur 10j + un à deux bénévoles et élus.
 - Retour satisfaisant les week-ends mais faible fréquentation le reste du temps
- ➔ Emplacement à revoir?





Activité des GPP de la FSPPMA :

- **13** opérations et **266** pêcheurs contrôlés, **5%** en infraction.
- **Une faible demande d'appui** des AAPPMA.

Activité police pêche départementale et dédommagement civil :

- **73 GPP** en Savoie dont 18 simultanément sur plusieurs structures, **14 candidats formés**.
- **53 PV dressés** (68 infractions: cartes, grd lacs, réserve).
- **97% des PV pêche** sont issus des GPP, **18% des GPP verbalisent** (en augmentation).
- **Taux de dédommagement** au civil **se stabilisent à 72%** (=moyenne depuis 2009).

Coordination police pêche :

- Réalisation & impression des **mémentos GPP** (100u).
- **Opérations contrôles mixtes** GPP FSPPMA/AAPPMA.
- **1 formation GPP**. Pas de commande de tenues (changement de fournisseur & processus de commande FNPF).

Perspectives

- Signature & mise en application de la **convention parquets/FD73** en matière de dédommagements civils.
- Signature & mise en application de la **convention Gendarmerie/FD73** en matière de contrôle police pêche.
- Resserrer le lien FSPPMA/GPP/AAPPMA, **cibler, quantifier et valoriser l'effort de contrôle des GPP**.
- 2 commandes de tenues GPP (Fév. et Sept.), 1 formation GPP fin novembre.
- **Augmenter l'effort de contrôle** de la FSPPMA.
- **Prolonger les échanges entre les 12 FD** (journée technique police pêche du 14/02/24 à l'ARPARA).

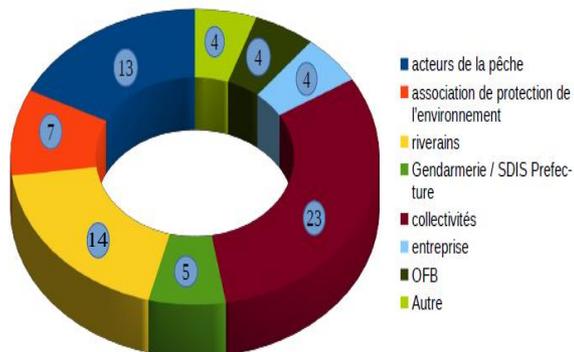
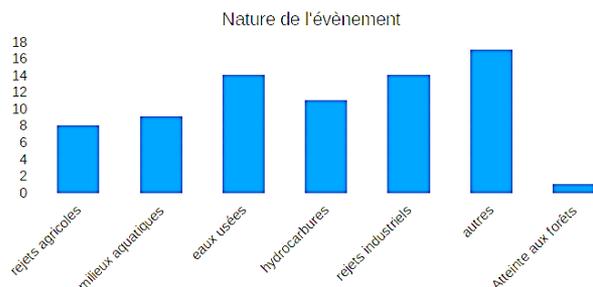


Evolutions de la réglementation pêche en Savoie (démarches faites en 2023) :

- **Harmonisation des 37 sites à réglementation spécifique** (3 types en 1^{ère} cat + 1 en 2^{nde} cat au lieu de 7).
- **Demande de fenêtres de captures** à titre expérimental (BRO : Lacs de Chevelu & TRF : Chéran).
- **Reclassement de 2 plans d'eau** en seconde catégorie (Challes Les Eaux, Marcôt).
- **Harmonisation de la taille légale de capture (TLC) des truites sur la Chaise** 73 et 74 (25cm).
- **Harmonisation de la TLC du brochet** du Bourget avec le reste du département (60cm).
- **Mise en place d'une caution liée au carnet de capture** option pêche en bateau Bourget (15€).

Perspectives

- Etude de la demande de diminuer la **TLC du lavaret sur le Bourget**.
- **Récolte de données** afin d'établir une **fenêtre de capture pertinente pour le brochet** à Chevelu.
- Eclaircissement des **conditions de pêche** sur les **cours d'eau limitrophes** encore non traités.
- Réflexion sur le **Live scope...**



74 signalements.

- **30** dont les origines sont **difficilement identifiables**,
- **44** dont les origines ont été identifiées le plus souvent par une enquête de terrain,
- **18 constats** réalisés par les **inspecteurs de l'environnement** ou la **gendarmerie**,
- **5** signalements avec un engagement de **poursuite pénale**,
- **6 suites administratives**,
- **19 interventions du SDIS** (faire cesser ou limiter pollutions),
- Rôle des SAAPL toujours essentiel en termes d'alerte (18%), au même niveau que les riverains. Les collectivités s'approprient la procédure (30 %).

Source DDT 73

Objectifs DDT 2024

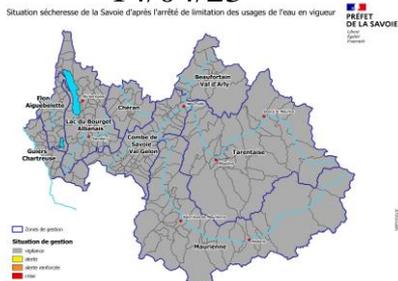
- **Edition du guide relatif à l'accompagnement des collectivités** concernant leur pouvoir de police (déchets, réseaux, RSD) et amélioration de la coordination du réseau d'acteurs liés à l'eau.
- **Prise en charge des analyses d'eau** pour la caractérisation des pollutions si nécessaire.

Objectifs FSPMA 2024

- **Elaboration de l'application** permettant l'édition et la transmission d'une fiche de signalement via un téléphone portable = conditionné à la mise en place d'un formulaire sur « démarches simplifiées » par la DDT.

Sécheresse 2023.

14/04/23



23/07/23



18/08/23

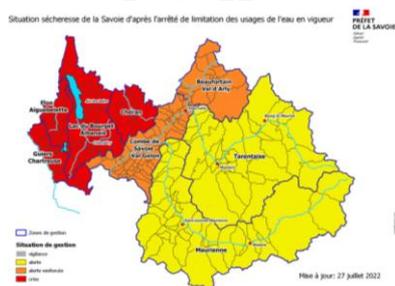


09/10/23

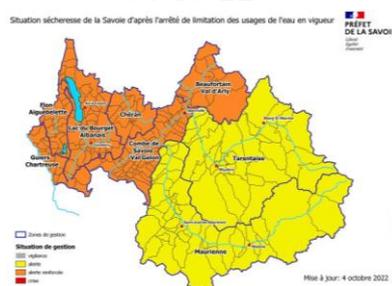


15/11/23 fin des restrictions

27/07/22



04/10/22



- **Contrôles OFB:** irrigation, stations de lavage, arrosages municipaux, équipements de loisirs, prélèvements domestiques en cours d'eau....

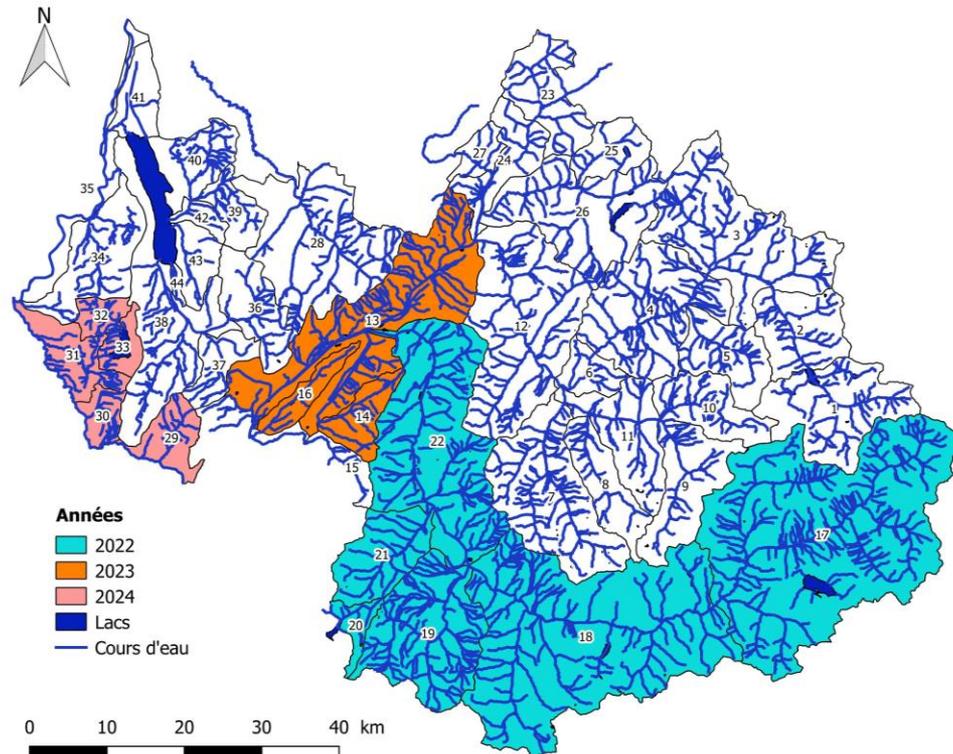
Gestion du Grand Cormoran.

Etudes d'impacts en cours, réalisées par 4 FDAAPPMA (l'Aude, les Vosges, le Lot-et-Garonne et la Haute-Loire) avec l'objectif de quantifier l'impact de l'espèce sur différentes populations piscicoles.

➔ Les données serviront à appuyer les futures demandes de tir sur les eaux libres à la suite de l'arrêté triennal en cours (2023-2025).

142 opérations : 110 PI, 11 PST (0 sécheresse), 12 PS, 8 prospections APP, 1 PCI.

- Suivi de gestion (piscicole & règlementaire).
- Mise à jour PDPG/acquisitions complémentaires.
- Suivi des gains restauration morpho & continuité.
- Etude sur la caractérisation des R.Bio.
- Etudes/diagnose à l'externe.



Etude réhabilitation de la truite de souche MED sur le bassin de la Haute Isère (AAPPMA BSM).

Contexte :

- Utilisation du Modèle démo-génétique MEDITERRANEA (Outil d'aide à la décision à l'élaboration du plan de conservation de la population de TRF méditerranéenne native sur le bassin de la Haute Isère).

Objectif :

- Augmenter l'aire de répartition des TRF MED sur le bassin de la haute Isère.

Etat actuel :

- Population TRF viable et stable (génétique à « l'équilibre »).
- Faible risque de progression du taux d'introgession des populations de truite de lignée MED directement situées en aval des populations.

→ **2 sites conformes, isolés**, en amont du bassin (aval Bge. Chevril) identifiés pour mettre en application le modèle et créer des pools de truites de souche MED.



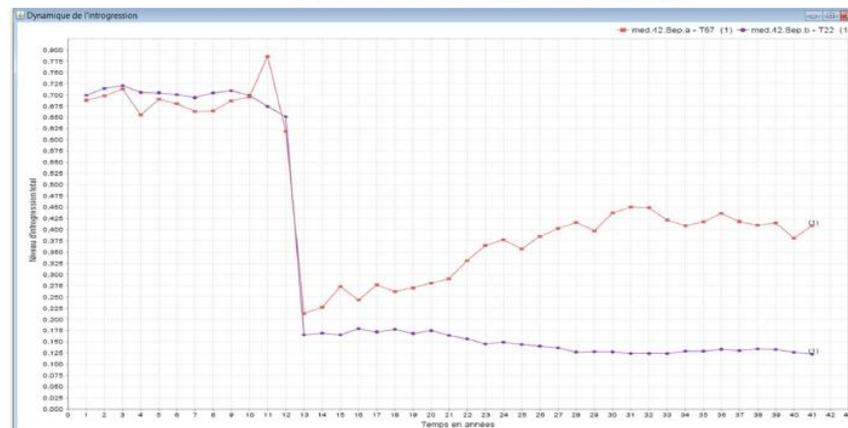
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Etude / Modélisation

Enlèvement des truites de souche ATL

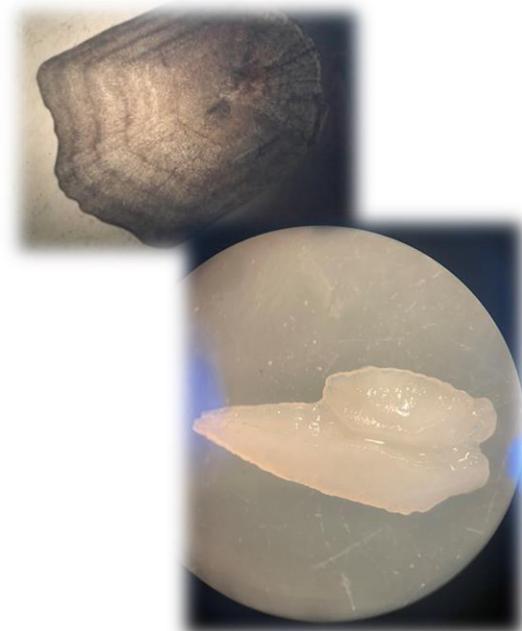
Transfert
truites de
souche MED

Suivi recolonisation + génétique



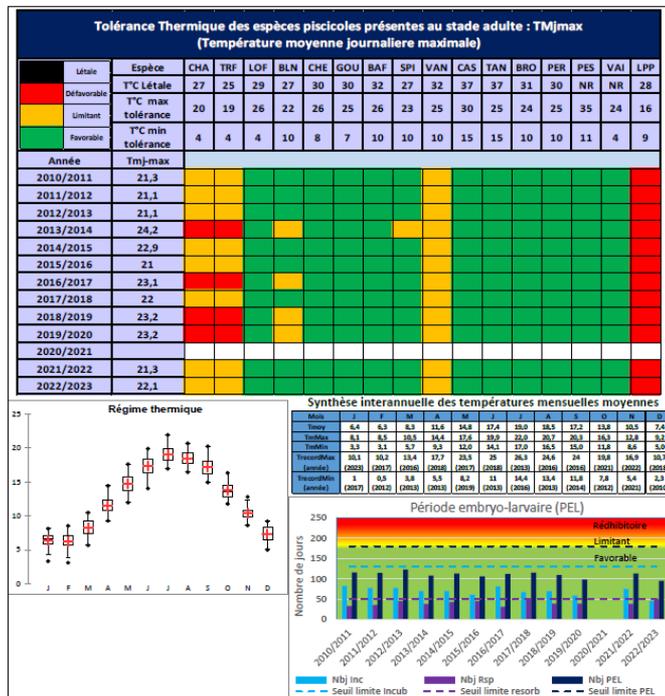
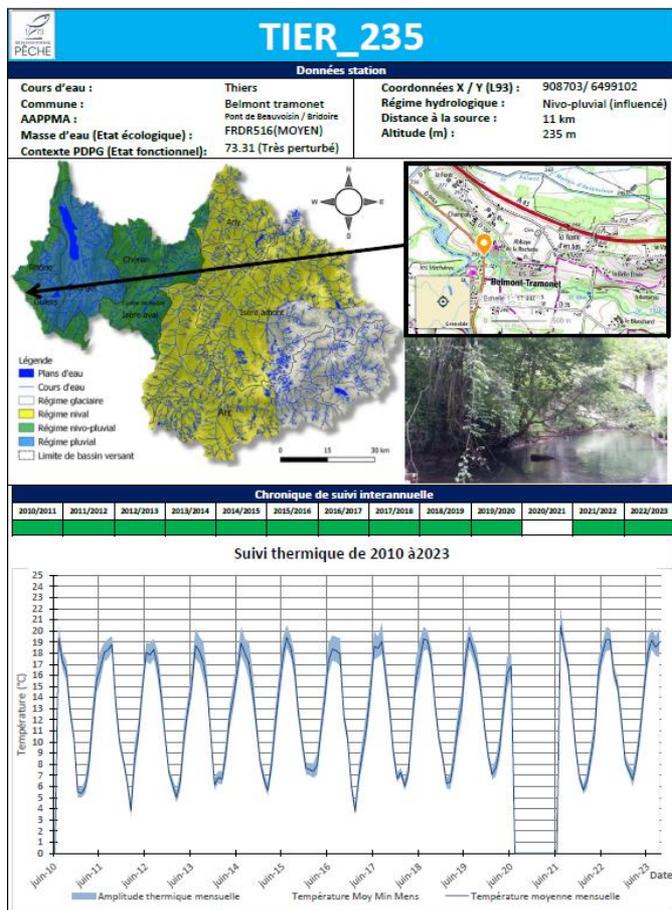
Autres études encadrées par la FSPMA → évolution des modes de gestion & préservation des stocks piscicoles.

- **Etude de la fonctionnalité écologique des cours d'eau du bassin versant de la Deysse** (AAPPMA d'Aix les bains, CVB du lac du Bourget).
 - *Suivi : diagnostic thermique, piscicole, frayères, habitats, pressions (continuité, pollutions...)*
- **Suivi de l'efficacité des modes de gestion piscicole** (AAPPMA de la Gaule des Coudans)
 - *Outil : fluoromarquage.*
- **Suivi du pacage lacustre sur les lacs du Bourget et Aiguebelette** (AAPPMA Aiguebelette, AAPPMA Chambéry, AAPPMA Aix les bains)
 - *Outil : fluoromarquage.*
- **Suivi structure aquacole des Nantieux** (AAPPMA de Moutiers)
 - *Outil : Analyses génétiques.*
- **Suivi de la fonctionnalité de la restauration de la continuité** des seuils l'usine du Chatelard sur la Neuvache.
- Etude diagnostic piscicole et enjeux continuité sur le Dorinet et Argentine.
- Etude diagnostic piscicole et enjeux Doron de Bozel & D. Allues.
- Suivi thermique Bens.
- ...



Observatoire thermique et piscicole des cours d'eau et lacs naturels d'altitude de Savoie.

Mesurer l'évolution des profils thermiques & suivre l'état de fonctionnalité des peuplements piscicoles
« Appréhender les effets du réchauffement climatique & caractériser l'état écologique des cours d'eau »



Observations générales

Le Thiers au niveau de Belmont tramonet (confluence avec le Guiers), possède un profil thermique qui se répartit sur une plage de températures moyennes allant de 6°C à 19°C avec des pics de chaleurs atteignant 26°C durant la période estivale.

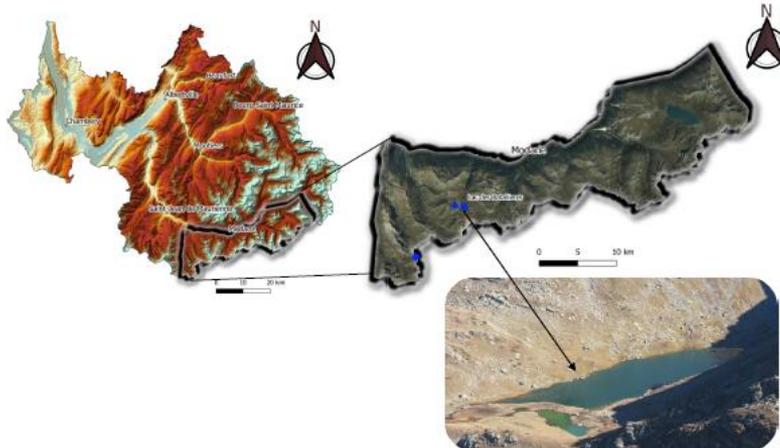
L'évolution du profil thermique suit une légère tendance à la hausse, mais reste tamponnée par les apports phréatiques de la Broidière située à l'aval du lac d'Aiguebelette. Les conditions thermiques du Thiers restent néanmoins limitantes voir défavorables pour la truite et ses espèces d'accompagnement. A l'inverse, les espèces plus tolérantes, issues du lac d'Aiguebelette (brochets, tanches, perches) évoluent dans des conditions thermiques favorables.

Tmj: Température moyenne mensuelle ; calculé sur la base de la moyenne des températures moyennes journalières
TmjMax: Température mensuelle Maximale ; calculé sur la base de la moyenne mensuelle des températures maximales journalières.
TmjMin: Température mensuelle Minimale ; calculé sur la base de la moyenne mensuelle des températures minimales journalières.

Lac des Bataillères

Massif : Cerces
Commune : Orelle
Exposition : Sud

Coordonnées Lambert : X 932 620 / Y 2 024 760
Altitude : 2422 m
Date d'équipement : 12/10/13



Carte 14 Localisation du lac des Bataillères

Caractéristiques morphométriques lacustres :

Superficie totale	Zone littorale	Profondeur maximale	Ligne de rivage	Indice de creux	Indice de compacité
3.14 ha	A déterminer	10.5 m	930 m	C = 0.06	I = 1.48

Tableau 23 Caractéristiques morphométriques lacustres du lac des Bataillères

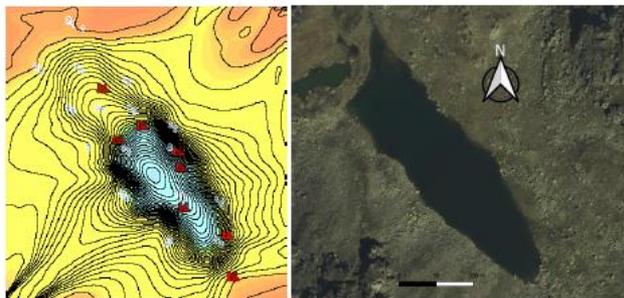
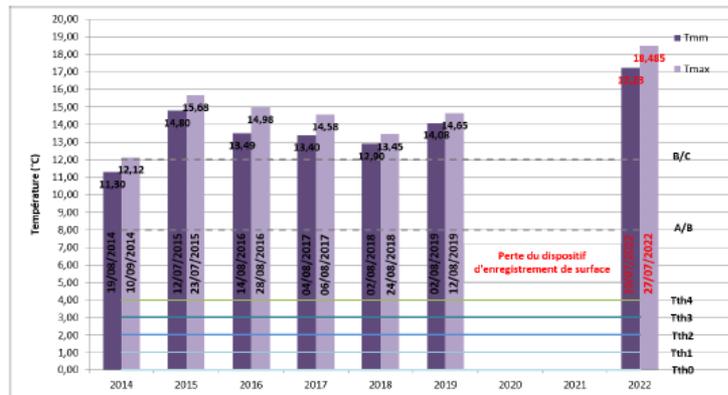


Figure 13 Bathymétrie et morphologie du lac des Bataillères

Variables de températures et appartenance typologique :



Graphique 68 Evolution typologique du lac des Bataillères

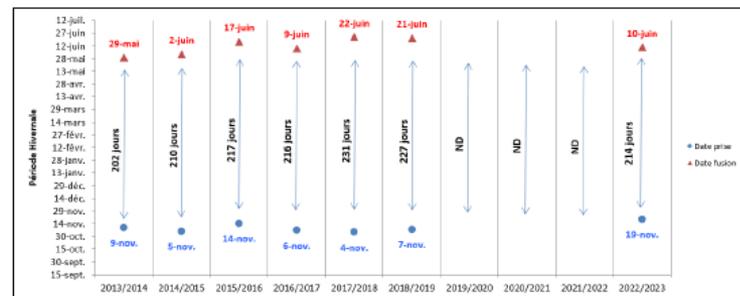
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Typologie de Martinot & Rivet 1985	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Typologie de Degiorgi & al. 2008	ND								

Tableau 24 Evolution de l'appartenance typologique du lac des Bataillères

Micticité :

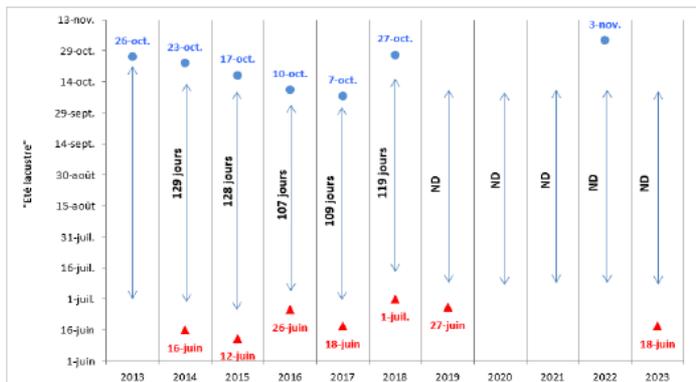
DIMICTIQUE

Caractérisation de la période de prise en glace :



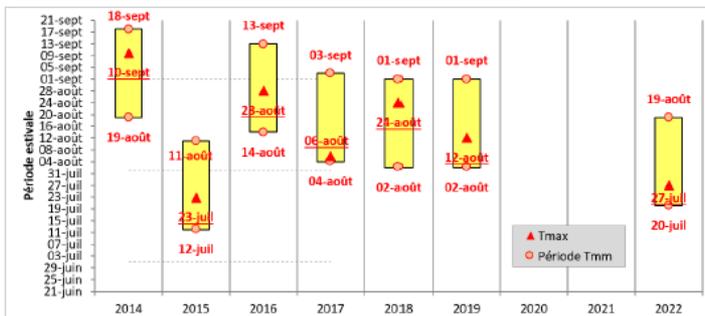
Graphique 69 Comparaison interannuelle de la période de prise en glace du lac des Bataillères

Caractérisation de « l'été lacustre » :



Graphique 70 Comparaison interannuelle de la période estivale du lac des Bataillères (durées et dates d'ouverture)

Caractérisation de « la période la plus chaude (Tmm) » :



Graphique 71 Comparaison interannuelle de la période de 30 jours consécutifs la plus chaude du lac des Bataillères

Remarques et observations :

Le lac des Bataillères a été équipé dès octobre 2013. La chronique de suivi thermique est relativement complète depuis cette date. Le thermographe enregistreur de surface a en revanche été perdu entre 2020 et 2022, justifiant l'absence de données de surface au sein de ce pas de temps. L'analyse des variables discriminantes se voit donc être limitée entre 2020 et 2022.

Du point de vue du régime thermique : Celui-ci présente un fonctionnement typiquement dimictique caractérisé par un overturn printanier et automnal marqué ainsi qu'une stratification thermique stable au cours de la période estivale. La thermocline se situe aux alentours de 5 mètres de profondeur induisant un différentiel de 5°C entre les températures de fond et de surface (CF graphique 72).

Cette stratification thermique est en revanche moins marquée durant la période hivernale.

La période de capture par les glaces du lac des Bataillères dure entre 6.3 et 7.3 mois. La prise en glace s'opère début novembre tandis que la fusion a lieu entre la mi-mai et la mi-juin suivant les années.

Durant cette période, le différentiel thermique reste stable, mais est cependant caractérisé comme une période de températures homogène vis-à-vis des métriques de calcul.

En effet, l'écart entre les températures de fond et de surface est inférieur à 1°C, caractérisant de ce fait une homogénéité thermique des masses d'eau de surface et de fond durant la période hivernale.

Il est à noter que le profil thermique de prise en glace de fond suit une constante augmentation au sein de la période au même titre que les températures de surfaces qui de plus, subissent une perte thermique de 1°C en moyenne à l'approche de la fin de période de prise en glace (CF graphique 73)

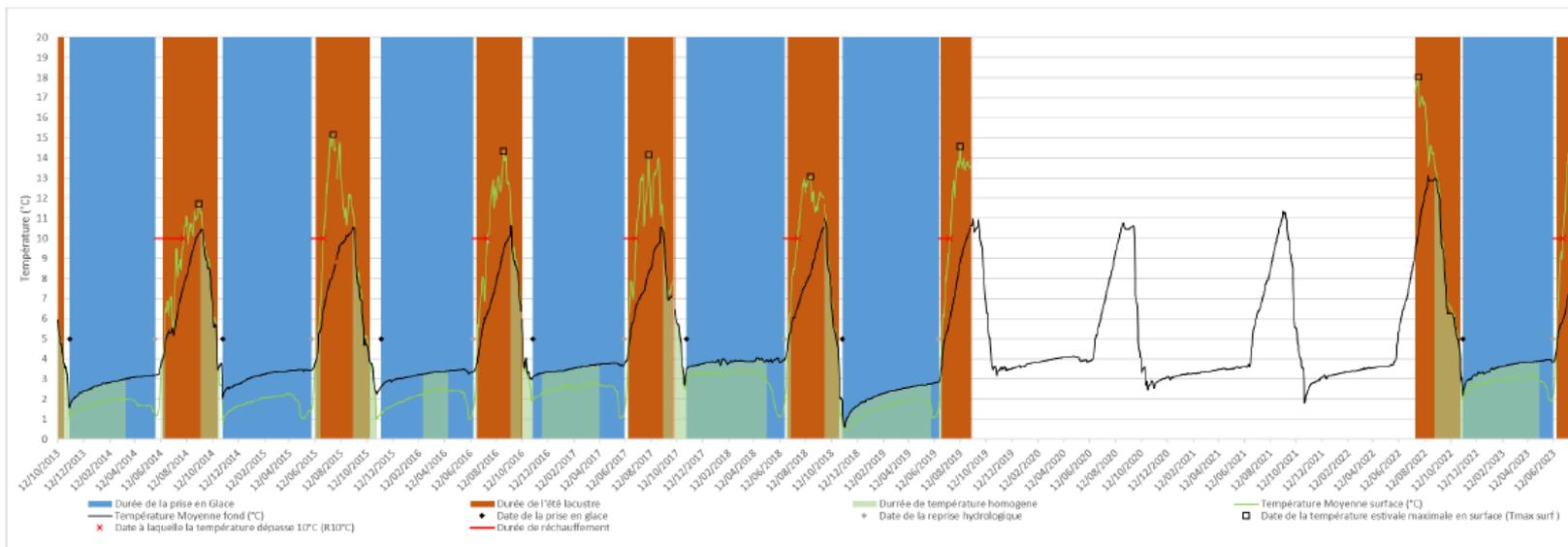
« L'été lacustre » du lac des Bataillères s'installe rapidement au moment de l'ouvert printanier entre la mi-juin et fin juin. Celui-ci dure entre 3 et 4 mois pour s'achever entre fin octobre et début novembre.

L'été le plus chaud du suivi disponible est celui de l'année 2022 (Tmax = 18.5°C ; Tmm = 17.20 C, à l'image de la canicule nationale et des nouveaux records historiques. Si l'été 2014 est le plus frais du suivi (Tmax = 12.12°C ; Tmm = 11.30°C), il est cependant le plus long (129 jours). Nous rappelons que les données estivales de l'année 2021/2022 sont incomplètes, il n'a donc pas été possible de calculer la durée totale de l'été lacustre 2022 qui aurait probablement été fêté lacustre le plus long de la chronique de suivi.



Graphique 72 Profil thermique de la colonne d'eau du lac des Bataillères (30/07/2015)

Suivi des températures journalières :



Graphique 73 Variables indicatrices et comparaison de la température moyenne journalière de fond et de surface du lac des Bataillères (période de suivi : 30/07/15 au 12/08/23)

Année	Date de prise en glace (PG)	Date de la reprise hydrologique (RH)	Durée de la prise en glace (PG)	Date à laquelle la température dépasse 10°C (R10°C)	Durée de réchauffement (j)	Date de la température estivale maximale moyenne en surface (Tmax surf)	Date de début overturn estival	Date de fin overturn automnal/hivernal	Durée de l'été lacustre (j)	Durée de la période de température homogène automnale/hivernale	Durée de la période de température homogène printanière
2013/2014	09/11/2013	29/05/2014	202,00	05/08/2014	69,00	10/09/2014	ND	26/10/2013	ND	159,00	9,00
2014/2015	05/11/2014	02/06/2015	210,00	01/07/2015	30,00	23/07/2015	16/06/2014	23/10/2014	129,00	45,00	14,00
2015/2016	14/11/2015	17/06/2016	217,00	22/07/2016	36,00	29/08/2016	12/06/2015	17/10/2015	128,00	115,00	4,00
2016/2017	06/11/2016	09/06/2017	216,00	08/07/2017	30,00	06/08/2017	26/06/2016	10/10/2016	107,00	187,00	3,00
2017/2018	04/11/2017	22/06/2018	231,00	24/07/2018	33,00	24/08/2018	18/06/2017	07/10/2017	109,00	241,00	9,00
2018/2019	07/11/2018	21/06/2019	227,00	18/07/2019	28,00	11/08/2019	01/07/2018	27/10/2018	119,00	251,00	5,00
2019/2020	ND	ND	ND	ND	ND	ND	27/06/2019	ND	ND	ND	ND
2020/2021	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2021/2022	ND	ND	ND	ND	ND	27/07/2022	ND	ND	ND	ND	ND
2022/2023	19/11/2022	10/06/2023	214	10/06/2023	ND	ND	20/07/2022	03/11/2022	107	250	5
2023/2024					25		18/06/2023				

Graphique 74 Récapitulatif des valeurs liées aux variables discriminantes du lac des Bataillères

ISER_775

Données de l'inventaire

Cours d'eau : Isère	Opérateur : FSPPMA
Commune : Bourg St Maurice	Anodes : 2
AAPPMA : Bourg St Maurice	Passages : 2
Masse d'eau (Etat écologique) : FRDR367a (MOYEN)	Longueur (m) : 134
Contexte PDPG_état fonctionnel : 73.04_ Très perturbé	Largeur (m) : 14,4
Coordonnées X / Y (L93) : 993084 / 6507147	Surface (m²) : 1929,6
Altitude (m) : 775 m	Distance à la source : 40 km
	Régime hydrologique : Nival Influencé (éclusé)

Chronique de suivi interannuelle

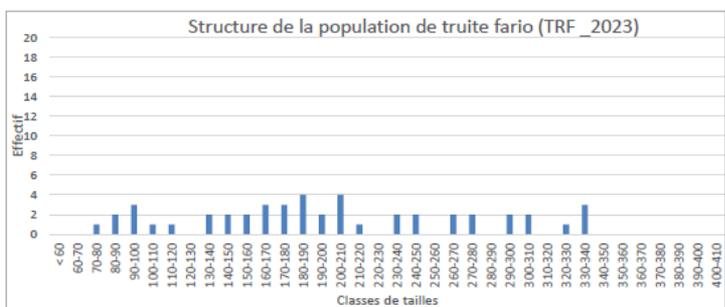
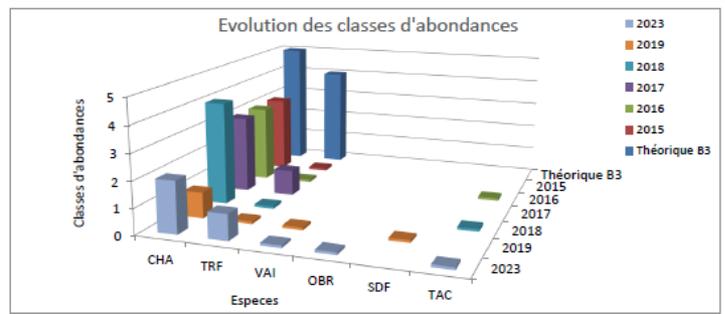
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

Caractéristique de la station

Faciès	Dominant	Radiers/Rapides
	Marginal	Plats courants
Granulométrie	Dominante	Blocs
	Marginale	Cailloux
Pente (%)		1,2

Indicateurs de qualité piscicole

Qualité retenue	Année	NTT		IPR	
B3	2015	Perturbé	27,3	Médiocre	
	2016	Perturbé	17,3	Moyenne	
	2017	Perturbé	15,8	Moyenne	
	2018	Perturbé	22,4	Moyenne	
	2019	Altéré	19,8	Moyenne	
	2023	Perturbé	13,1	Bonne	



Observations générales

L'Isère à l'aval du barrage de Montrignon, présente un peuplement piscicole globalement perturbé, sans évolution significative dans le temps. La présence de l'ombre en 2023 exprimée par 1 seul individu surclasse considérablement le score de l'IPR, le faisant passer de 21,6 (Médiocre) à 13,1 (Bonne). La classe de qualité de l'IPR en 2023 est donc à nuancer et n'est pas représentative de la qualité piscicole de la station.

Depuis 2015, 6 espèces ont été échantillonnées : Le chabot, la truite fario, le vairon, l'ombre commun, le saumon de fontaine et la truite arc en ciel.

Parmi ces 6 espèces, 3 (la truite arc en ciel, le saumon de fontaine et l'ombre commun) sont issues de l'investissement halieutique. La présence du vairon est quant à elle liée au barrage de Montrignon situé à l'amont de la station.

Le peuplement présente des classes d'abondances sous-représentées par rapport aux abondances théoriques attendues.

Les abondances de la truite fario sont ainsi qualifiées par la seule présence de l'espèce (0,1) à très faible (1) pour les plus fortes densités observées en 2023.

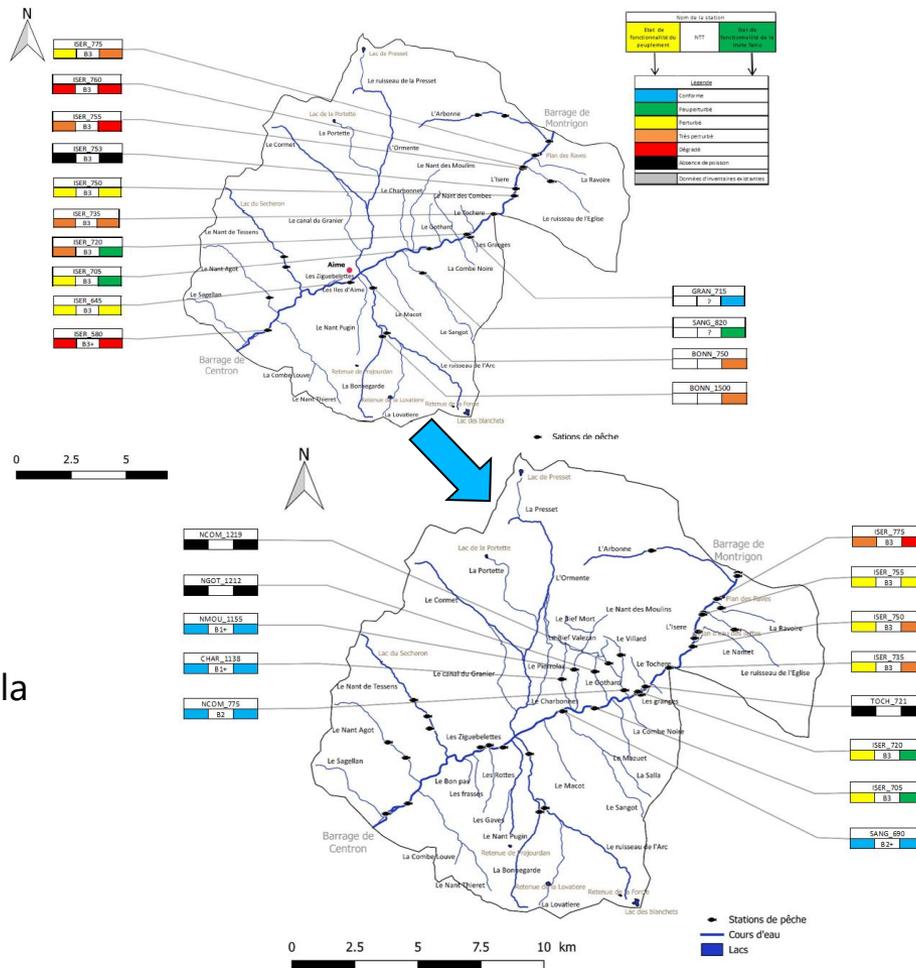
Ce contraste entre les densités théoriques et observées est similaire pour le chabot et met d'ores et déjà en avant l'aspect peu fonctionnel du milieu.

La structure déséquilibrée de la population de truite reflète l'état perturbé du cours d'eau avec une sous-représentation de l'ensemble des classes d'âge, particulièrement les jeunes stades (alevins et juvéniles)

Mise à jour du PDPG, élaboration des PGP.

- Actualisation des informations :
 - Microcentrale.
 - SDAGE 2022-27.
 - Etat ROE.
 - ARP frayères de 2023.
 - Repeuplement de 2018 à 2022.
 - Diagnostic piscicole de 2013 à 2022.

- Agrément par Préfet courant 2024.
- A partir de juillet : rencontre des AAPPMA pour la réalisation des PGP (Plan de Gestion Piscicole).
 - ➔ BV Val d'Arly, Isère, Arc et Chéran.



Restauration de l'étang de Reculfort (AAPPMA Guiers Thiers).

Sécurisation du plan d'eau :

- Changement des moines de vidange.
- Suppression du petit étang.
- Renforcement de la digue.

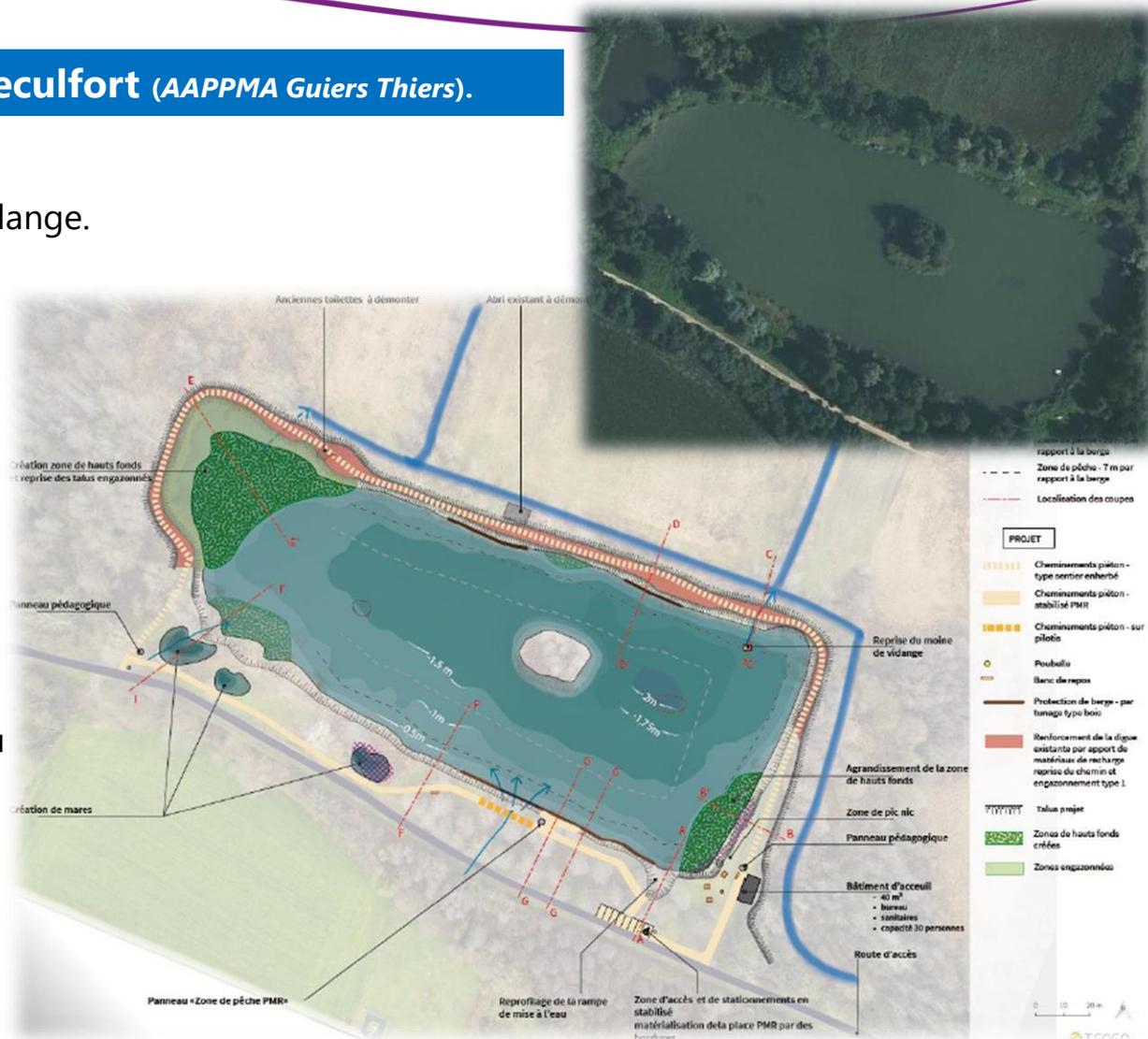
Diversification des habitats :

- Création 3 mares.
- Création de Haut Fond.
- Traitement de Rénouée.

Accueil public :

- Maintien et allongement du secteur PMR.
- Cheminement stabilisé.
- Panneau pédagogique.

➔ En phase PRO en 2024



Restauration du ruisseau des Ratelières à Marthod (AAPPMA d'Ugine).

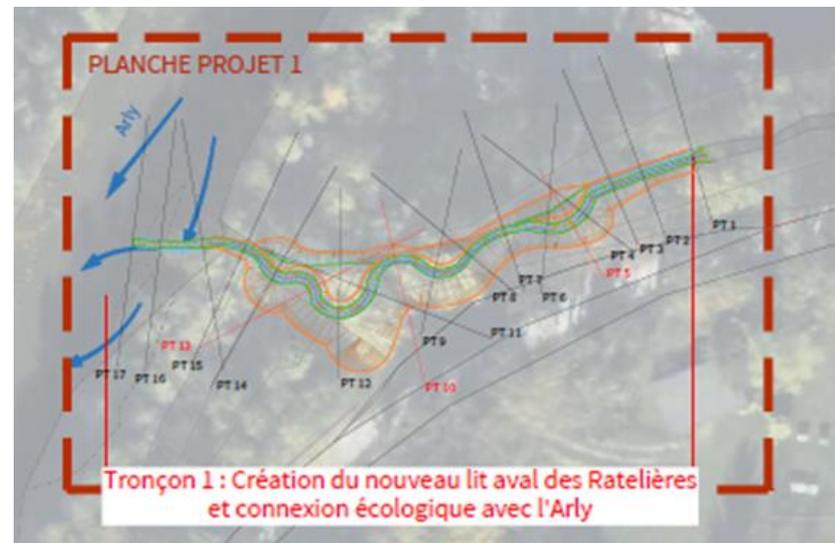
Travaux :

- Restauration de la continuité écologique entre le ruisseau des Ratelières et l'Arly.
- Création d'un nouveau lit.
- Suppression de 3 buses.



AVANT TRAVAUX (après débroussaillage)

APRES TRAVAUX



Gains écologiques :

- 200 m de ruisseau rendu accessible pour les espèces de l'Arly (notion de zones refuges, recrutement favorable aux TRF...)
- Diversification des habitats et des écoulements pour les espèces cibles (TRF, APP)

Restauration de la continuité écologique du barrage Jiguet sur l'Arrondine (AAPPMA de Flumet).

Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MAOD) encadrant les volets **techniques, administratifs et financiers**

Travaux :

- Suppression d'un obstacle à la continuité
- Ouverture du lit et reprise du lit sur 250 ml



Gains écologiques :

- Ouverture d'un linéaire de 2,5 km
- ➔ Poursuite : Reprise du secteur dégradé
+
Suivi piscicole

Comparaison des résultats 2023 et 2022 en K€

Activité traditionnelle	2023	2022	Variation en €	Variation en %
Ressources	1 538 397	987 989	550 408	56%
Charges	1 566 366	972 919	593 447	61%
Résultat Net	-27 969	15 070	-43 039	NS

Barouchat	2023	2022	Variation en €	Variation en %
Ressources	293 259	287 167	6 092	2%
Charges	291 046	288 914	2 132	1%
Résultat Net	2 213	-1 746	3 959	NS

Résultat Net FSPMA	-25 756	13 324	-39 080	NS
---------------------------	----------------	---------------	----------------	-----------

Les produits en €

	ACTIVITE TRADITIONNELLE			BAROCHAT			TOTAL 2023	TOTAL 2022
	31/12/2023	31/12/2022	%	31/12/2023	31/12/2022	%		
Produits								
Ventes de cartes et timbres	387 127	382 539	1%	180 406	171 732	5%	567 533	554 271
Subventions d'exploitation	879 721	292 426	NS	19 938	15 603	28%	899 659	308 029
Autres recettes	18 962	64 636	-71%	50 624	52 198	-3%	69 585	116 834
Produits divers de gestion	26	79	-67%	0	0		26	79
Reprise de fonds dédiés	95 244	112 933	-16%				95 244	112 933
Reprise sur provisions	0	6 224	-100%	41	384	-89%	41	6 608
Produits cession des immobilisations	8 300	0						
Pv domaine public	1 165	1 166	0%				1 165	1 166
Remboursement frais	2 264	92	NS				2 264	92
Autres produits (transfert de charges)	120 865	121 567	-1%	42 250	47 250	-11%	163 115	168 817
Produits financiers	19 883	6 327	NS				19 883	6 327
Produits exceptionnels	4 841	0		0	0		4 841	0
Total des produits	1 538 397	987 989	56%	293 259	287 167	2%	1 831 656	1 275 156

Les charges en €

	ACTIVITE TRADITIONNELLE			BAROUCBAT			TOTAL 2023	TOTAL 2022
	31/12/2023	31/12/2022	%	31/12/2023	31/12/2022	%		
Charges								
Achats de matières et autres appro.	206 591	210 760	-2%	200 758	195 372	3%	407 349	406 132
Autres achats et charges externes	600 932	270 456	NS	16 472	14 941	10%	617 404	285 397
Impôts et taxes	5 973	6 109	-2%	1 604	3 281	-51%	7 577	9 390
Charges de personnel	363 932	297 457	22%	67 289	68 306	-1%	431 221	365 762
Dotations aux amortissements	123 163	96 582	28%	4 267	4 916	-13%	127 430	101 498
Dotations fonds dédiés	206 982	45 797	NS				206 982	45 797
Dotation provision pour risque								
Charges diverses gestion courante	89	32	NS	10	225	-96%	99	257
Intérêts des emprunts	620	655	-5%				620	655
Subventions versées	46 955	42 293	11%	0	0		46 955	42 293
Charges exceptionnelles	11 129	2 779	NS	646	1 873	-65%	11 775	4 653
Total des charges	1 566 366	972 919	61%	291 046	288 914	1%	1 857 412	1 261 832

Votre bilan : actif

F.S.P.P.M.A - BILAN ACTIF			
en €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Immobilisations incorporelles	7 470	7 470	
Immobilisations corporelles	1 415 754	1 431 773	-16 019
Immobilisations financières	329 033	326 577	2 456
Actif immobilisé	1 752 257	1 765 820	-13 563
Stocks et encours	1 877	1 768	110
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 036	32 199	-28 163
Autres	848 073	704 702	143 371
VMP	424 910	121 228	303 682
Disponibilités	237 889	580 206	-342 317
Charges constatées d'avance	638		638
Actif circulant	1 517 423	1 440 103	77 320
Total Actif	3 269 681	3 205 923	63 757

Votre bilan : passif

F.S.P.P.M.A - BILAN PASSIF			
en €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fonds propres sans droit de reprise	84 423	84 423	
Réserves et Report à nouveau	1 605 080	1 591 756	13 324
Résultat de l'exercice	-25 757	13 324	-39 080
Situation nette	1 663 746	1 689 503	-25 757
Subvention d'investissement	657 298	668 714	-11 415
Fonds propres	2 321 044	2 358 216	-37 172
Fonds dédiés et fonds reportés	569 740	458 002	111 738
Provisions pour risques et charges	18 517	15 992	2 525
Emprunts et dettes financières diverses	62 168	81 983	-19 725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 980	60 798	2 182
Autres dettes	235 231	230 930	4 301
Dettes	360 379	373 711	57 143
Total Passif	3 269 680	3 205 923	63 757

Le tableau de flux de trésorerie

F.S.P.P.M.A - Tableau de flux de trésorerie	
en €	31/12/2023
Résultat net	-25 757
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	231 205
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	-68 894
Plus values de cession	-8 300
CAF	128 254
<i>Variation des créances clients, comptes usagers</i>	28 163
<i>Variation des stocks</i>	-110
<i>Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)</i>	2 182
<i>Variation des autres comptes</i>	-139 709
<i>Autres créances</i>	-144 009
<i>Autres dettes</i>	4 300
Flux net de trésorerie généré par l'activité	18 780
<i>Acquisitions immobilisations incorp & corp</i>	-100 923
<i>Variations des immobilisations financières brutes</i>	-2 456
<i>Produits de cession</i>	8 300
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-95 079
<i>Variation des Subventions</i>	57 479
<i>Variation des emprunts</i>	-19 815
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	37 664
Variation de trésorerie	-38 635
Trésorerie à l'ouverture	701 434
Flux net de trésorerie généré par l'activité	18 780
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-95 079
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	37 664
Trésorerie nette à la clôture	662 799



Contact



Peter Van Lul, Directeur associé

Tél. 04 79 62 99 11
pvanlul@kpmg.fr

[Kpmg-pulse.fr](https://kpmg-pulse.fr)

Laura Marmillon, Sénior expérimentée

Tél. 06 11 62 01 48
lmarmillon@kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. [Imprimé en France] [A usage interne].

Crédit photos : Shutterstock, iStock, GettyImages, freepik, Unsplash.



RAPPORT FINANCIER

Rapport Commissaire aux comptes sur comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023



91 rue Philibert Routin
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 28 29 30
Fax : 04 79 28 21 36
www.bdo.fr

FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

SIRET 304 488 695

ZI Les Contours
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

SIRET 304 488 695

ZI Les Contours

73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

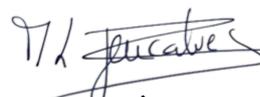
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Chambéry, le 11 mars 2024



BDO RHÔNE ALPES
Représentée par Marie-Laure GONCALVES
Commissaire aux comptes



FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

SIRET 304 488 695

ZI Les Contours
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à
l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

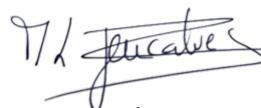
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

À Chambéry, le 11 mars 2024



BDO RHÔNE ALPES
Représentée par Marie-Laure GONCALVES
Commissaire aux comptes



Statuts AAPPMA :

Article 29 : Dans le cadre d'un dispositif réciproitaire, les cotisations statutaires sont fixées chaque année au cours d'une Assemblée Générale de la Fédération Départementale.

Prix cotisations statutaires AAPPMA 2024 :

- « Personne Majeure » : 27,50 €
- « Découv. Femme » : 10,90 €
- « Personne Mineure » : 10,40 €
- « Découv. -12ans » : 3,00 €
- « Hebdomadaire » : 12,10 €
- « Journée » : 6,90 €

Propositions des cotisations 2025 :

- « Personne Majeure » : 27,50 €
- « Découv. Femme » : 10,90 €
- « Personne Mineure » : 10,40 €
- « Découv. -12ans » : 3,00 €
- « Hebdomadaire » : 12,10 €
- « Journée » : 6,90 €

Augmentation CPMA selon décision AG FNPF.

Cotisations FD et AAPPMA ajustées en fonction de l'augmentation CPMA.